

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 7

Artikel: Un enterrement à Morges
Autor: D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Un enterrement à Morges.

Il s'est passé dernièrement, tout auprès de nous, une chose qui n'a pas fait beaucoup de bruit et qui méritait pourtant qu'on s'en occupât beaucoup ; un événement tout petit en apparence et gros de conséquences dans l'avenir ; un de ces faits où le sérieux et le comique sont si intimement liés et confondus, qu'on ne sait où se placer pour les juger et qu'ils vous laissent bouche bée et tout ahuri.

Cet événement, le voici : la musique militaire de Lausanne — ses instruments, du moins, ont été transportés à Morges et enterrés à l'Arsenal. Là devait être leur fossé de Vincennes. Ils y ont été menés comme on mène les condamnés à mort sur le lieu du supplice : dans une vieille brouette.

On a trouvé là-bas, à Berne, dans notre beau palais de style florentin, que le chant et la musique sont en soi d'assez jolies choses, voire même des choses fort divertissantes ; qu'une douce romance de jeune fille repose agréablement des travaux de la guerre ; qu'une fanfare fait bien dans les rues d'une grande cité, à la tête d'un régiment de parade ; qu'un chœur a une douceur singulière, *sui generis*, chanté par des tailleurs et des cordonniers allemands ; mais que les beaux-arts sont des objets de luxe qui doivent être à jamais bannis d'une armée aussi sérieuse et aussi savamment organisée que l'armée fédérale, que ce n'est pas avec des trombones et des clarinettes qu'on gardera nos frontières ; que la flûte est bonne tout au plus pour attirer les moineaux ; que la grosse caisse devait être renvoyée au Maroc et le chapeau chinois à Pékin, etc., etc., etc.

Eh bien ! tout, — j'en suis fâché, messieurs, — tout parle contre vous.

Vous remplacez les corps de musique et de fanfare par des clairons discordants et criards, parce qu'il suffit que des instruments marquent le pas en marche et fassent des signaux dans les camps ? Les fanfares ont un but bien plus important et plus élevé ; elles relèvent le moral des troupes, tant en apaisant la fatigue dans les longues marches et au milieu des privations de toutes sortes, qu'en enflammant l'imagination des soldats.

L'effet tout puissant de la musique guerrière n'a jamais été nié dans aucun pays, dans aucun temps,

et il n'est personne, à moins d'être sourd, qui ne l'ait éprouvé ; pas un vieillard, pas une femme, pas un enfant. Les Grecs de la grande époque le savaient bien, eux qui allaient au combat en dansant et au son de leurs instruments ; et il nous valait bien, ce petit peuple qui sut arrêter, battre et faire fuir une armée d'un million de Perses ; aussi le grave Platon considérait-il la musique et le chant, non comme un simple amusement, mais comme faisant une partie importante des exercices militaires. La décadence, puis l'abandon de la musique militaire chez les Grecs et chez les Romains, marcha toujours de pair avec la décadence des mœurs.

Les soldats russes marchent au pas en chantant sans cesse, durant toute l'étape, des chants patriotiques et religieux, leurs musiques, celles du moins qui sont organisées dans le système russo-byzantin, ne permettant guère de jouer étant en marche¹.

Et les Allemands ? qui n'a vu des régiments entiers marcher en chantant des airs patriotiques de Körner ?

Je ne sais ce que sera notre armée sans les musiques militaires ; ce que je sais, c'est qu'une armée féroce est toujours précédée d'une musique barbare.

*

Notre musique militaire n'est plus déjà qu'un souvenir.

Adieu les repos du camp égayés par ses graves et patriotiques accords ! Adieu l'étape pleine de gaieté, la marche joyeuse égayée par les refrains du pays ! Adieu l'entrée fière et triomphante à Lausanne, comme au retour d'une victoire ! et la foule aux fenêtres, et la foule aux balcons, et la foule sur les trottoirs !

Nos banquets et nos fêtes populaires ne retentiront plus à tes énergiques et salutaires accents.

Repose en paix, vieille et brave musique, et attends patiemment le jour de la résurrection, qui est proche.

On bannit de l'armée le peu d'art qui y pouvait prospérer, l'art sain et civilisateur, la seule joie féconde, sereine, toute pleine de patriotisme que nous avions.

Eh bien ! en dépit d'eux, nous irons au feu en

¹ Le sentiment religieux et le sentiment patriotique sont inséparables en Russie. Les paysans travaillent toujours en chantant.

chantant, quand le moment en sera venu, en chantant gaîment et quand même :

Il faut vaincre ou mourir.

D.

Un enlèvement.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, une aventure, qui faillit prendre les proportions d'un événement, occupa beaucoup le gouvernement de Berne. Un M. de Tavel, de Villars, autrefois au service de France, après avoir sollicité pendant nombre d'années la main de la belle Barbille Nikolaïde de Blonay, fille du baron de Chatelard, fut enfin agréé, avec l'assentiment des parents. Les fiancés, en présence l'un de l'autre, paraissaient dominés par une affection mutuelle et s'écrivaient fréquemment. Pendant les absences du futur, que des affaires appelaient souvent au dehors, un membre de la branche catholique des de Blonay, J.-F. de Blonay, sire de Bernex, qui avait ses libres entrées au château de Chatelard, parvint à gagner les bonnes grâces de la belle fiancée. Il demanda sa main à deux reprises, ses sollicitations étant appuyées par la duchesse de Savoie ; mais ce fut en vain. Fidèles à la parole donnée, les parents rejetèrent la demande, malgré son haut patronage. Le sire de Bernex, fermement résolu à ne pas renoncer à ses prétentions et profitant d'un instant où son amante était seule au logis, l'enleva, avec l'aide de deux amis, le 9 janvier 1642 ; il lui fit traverser le lac, et il l'épousa.

Le père de la fugitive, feignant d'aller réclamer sa fille, se rendit en Savoie ; mais il ne fit aucune démarche officielle et ne porta pas de plainte.

En revanche, M. de Tavel, furieux, se démena beaucoup et cria vengeance.

Cette affaire entra dans le domaine de l'opinion publique. Les de Blonay étaient bien vus de quelques familles des plus influentes de Berne ; la Savoie et la France prirent leur parti et le scandale eût été étouffé, malgré les démarches réitérées de M. de Tavel, si celui-ci ne fut parvenu à intéresser à sa cause son proche parent, le célèbre général d'Erlach de Castelar, alors au service de France, le même qui, huit ans plus tard et trois jours avant sa mort, fut promu au grade de maréchal de France.

Non-seulement la France retira sa protection au sire de Blonay, mais il fut enjoint aux baillis de Chillon et de Vevey de redoubler d'activité dans la poursuite des coupables.

Les Bernois avaient de bonnes raisons pour respecter l'intervention de M. d'Erlach, attendu que dans la récente insurrection des paysans, ce compatriote leur avait rendu un signalé service, en feignant d'entrer en Argovie avec ses troupes françaises : ce qui contribua puissamment à la soumission des rebelles.

De Blonay et ses complices, Philippe de la Place et Claude Montgenet, furent condamnés par contumace, le 24 juin 1643, à réintégrer M^{lle} de Chatelard dans la maison paternelle et à payer à M. de Tavel une

indemnité de 350 louis d'or. Le baron de Chatelard reçut une réprimande pour avoir mal gardé sa fille. Le petit conseil de Berne confirma ce jugement, le 21 juillet, et donna ordre aux baillis de Nyon, Morges, Lausanne, Chillon, Aigle et Romainmôtier, d'appréhender au corps les coupables partout où ils les rencontreraient. Cependant, grâce à de puissantes interventions, l'affaire en resta là et la peine fut prescrite.

On joue actuellement dans l'un des théâtres de Paris un vaudeville intitulé : *Le dernier jour de Saxon-les-Bains*. Après avoir suffisamment et vivement intéressé un grand nombre de personnes autour du fameux tapis vert, cet établissement occupe maintenant le public amateur du théâtre. Puisqu'on ne peut conserver la réalité, on cherche à conserver l'illusion. Si cette dernière pouvait suffire, l'auteur du vaudeville dont il s'agit pourrait être placé au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité.

Pendant que le théâtre joue ce fameux drame, la presse le commente. Un journal illustré français nous donne sérieusement un tableau de la fermeture de Saxon, représentant le préfet, muni d'une épée et d'une splendide écharpe, suivi de soldats armés jusqu'aux dents, procédant à l'exécution de la sentence !

Quelques journaux paraissent plaindre l'Etat du Valais et la commune de Saxon qui perdent chacun une rente annuelle de 100,000 francs, et d'autres, moins charitables, se bornent à citer certaines anecdotes. Le *Conteur*, suivant l'exemple de ces derniers, veut aussi raconter la sienne :

Vers la fin de décembre dernier, un grand nombre de joueurs envahissaient les salons du Saxon. La disparition future de l'établissement avait éveillé la tentation chez différentes personnes, qui, jusqu'à ce moment, non amateurs de la roulette, voulaient à la dernière heure essayer de sa puissance sur leur destinée.

Au nombre de ces derniers se trouvaient M. et M^{me} de R., en compagnie d'une certaine quantité d'amis et de connaissances. M^{me} de R. se contentait de regarder. Tout à coup une idée lui passe par la tête :

— Tiens ! dit-elle à son mari, si je jouais mon âge, tu sais, comme tu me l'as conseillé ?

— Oui, dit le mari, une femme qui joue sur le numéro de son âge est sûre de gagner la première fois.

— Eh bien ! je vais mettre deux pièces de 20 fr. sur mon âge.

Aussitôt toute la galerie, intriguée, observe la joueuse, qui va nonchalemment placer son enjeu sur le numéro 30.

M^{me} de R. est très élégante, très jolie et le numéro parut sincèrement choisi.

La bille roule et s'arrête au n^o 36.

— Tu vois, dit le mari en colère, si tu avais dit une fois la vérité, tu gagnerais soixante-dix napoléons !...